

ASSEMBLÉE NATIONALE

PROJET DE LOI DE FINANCES DE FIN DE GESTION POUR 2025 - (N° 2068)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 120

présenté par

M. Maurel, M. Sansu, M. Tjibaou, Mme Bourouaha, M. Brugerolles, M. Bénard, M. Castor,
Mme Faucillon, Mme K/Bidi, Mme Lebon, M. Lecoq, M. Maillot, M. Monnet, M. Nadeau,
M. Peu, Mme Reid Arbelot et M. Rimane

ARTICLE 5**ETAT B****Mission « Travail, emploi et administration des ministères sociaux »**

Cet amendement a été déclaré irrecevable au titre de la loi organique relative aux lois de finances.